

EXTRAIT du REGISTRE des DECISIONS du BUREAU

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016



2016-4739-A

23/12/16

Publié le
Certifié exécutoire
Le Président

DECISION n° 16 – B 26

L'an deux mille seize, le quinze décembre à neuf heures, le Bureau s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Etaient présents : Messieurs, AURIOL Bernard, BRESSON Didier, D'ETTORE Gilles, FORTÉ Francis, LOUP Michel, OBIOLS Hervé, PESCE Serge et VOGEL-SINGER Alain

Absents excusés : Messieurs, BIOLA Alain, LACAS Frédéric et LIBRETTI Jacques.

Le Bureau a choisi pour secrétaire : Monsieur Francis FORTÉ.

<u>Nombre de membres</u>		<u>Vote</u>	
En exercice :	11	Pour :	8
Présents :	8	Contre :	0
Suffrages exprimés :	8	Abstention :	0

OBJET : CONSULTATION PREALABLE DANS DE L'IMPLANTATION D'UN PARC REGIONAL D'ACTIVITE ECONOMIQUE SUR LES COMMUNES DE COLOMBIERS-MONTADY – REGION OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10, L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.101-2, L.141 et suivants, L.142 et suivants, L.153-16 et suivants, L.153-31 et suivants, L.153-36 et suivants et L.132-9 ;

Vu la délibération n°2014-20 portant délégation de compétences aux membres du Bureau ;

Vu la demande par laquelle la Région OCCITANIE sollicite l'avis du Syndicat Mixte au titre des articles L.153-31 et suivants du Code de l'urbanisme ;

REÇU LE

22 DEC. 2016

TRAVAUX ET URBANISME
SOUS PREFECTURE DE BEZIERS

Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois

M3E – ICOSIUM – 9, rue d'Alger - 34500 Béziers

Tél. : 04 99 41 36 20 – Fax : 04 99 47 00 65 – contact@scot-biterrois.fr – www.scot-biterrois.fr

Considérant l'historique et les éléments de la procédure :

- 2013
 - Etudes faune-flore
- 2014-2015
 - Foncier
 - Diagnostic archéologique
 - Concertation publique de ZAC
- 2015
 - Avant-projet des infrastructures
 - Etude ENR
 - Etude d'impact
 - Etude ferroviaire
- 2015-2016
 - Dossier de création de ZAC
 - Dossier loi sur l'eau
- 2016
 - Cahier des prescriptions techniques
 - Dossier de déclaration de projet

22
TRA
SOUS PREF

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'EMETTRE un avis favorable réservé** sur le projet d'implantation d'un parc régional d'activité économique sur les communes de COLOMBIERS-MONTADY par la Région OCCITANIE au titre des articles L.153-31 du code de l'urbanisme ;
- **D'ASSORTIR deux réserves** au présent avis :
 1. Apporter des compléments permettant de justifier de l'intégration paysagère du projet dans son environnement, notamment au regard de la zone sensible du canal du midi.
 2. Proscrire l'implantation d'entreprises à vocation commerciale unique dans cette zone par une interdiction dans le règlement des PLU par exemple.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour le Président et par délégation, le 6^{ème} Vice-Président en charge du suivi de la mise en œuvre du SCoT

REÇU LE
22 DEC 2016
TRA
SOUS PREFECTURE DE BEZIERS

Jacques LIBRETTI



REÇU LE

22 DEC, 2016

Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois

M3E - ICOSIUM - 9, rue d'Alger - 34500 Béziers

Tél. : 04 99 41 36 20 - Fax : 04 99 47 00 65 - contact@scot-biterrois.fr - www.scot-biterrois.fr

TRAVAUX ET URBANISME
SOUS PREFECTURE DE BEZIERS